

Département des Deux-Sèvres
*Projet de classement au titre des articles L.341-1
et suivants du Code de l'environnement*

Le Cormier de Chamier, à Azay-le-brûlé (79400)

ENQUÊTE PUBLIQUE

1. Rapport de présentation

Crédit photo : Florent DEGEN – DREAL Nouvelle-Aquitaine



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
15 rue Arthur-Ranc - 86020 Poitiers Cedex

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine

**Projet de classement au titre des articles L.341-1
et suivants du Code de l'environnement**

Le Cormier de Chamier, à Azay-le-brûlé (79400)

Département des Deux-Sèvres

Commune d'Azay-le-Brulé

Mars 2023

Sommaire

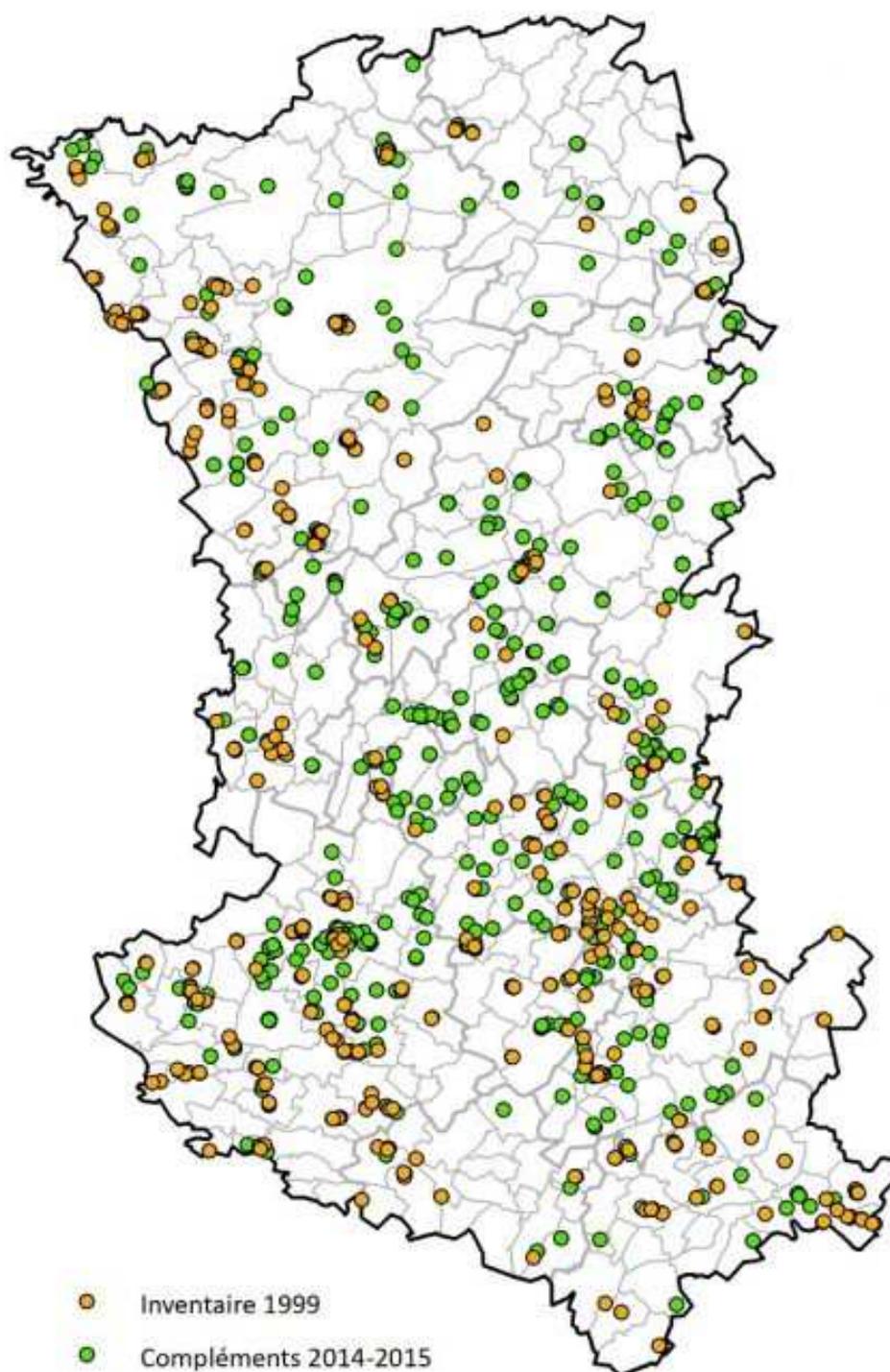
| | |
|--|-----------|
| 1. Présentation générale | 3 |
| 1.1. Introduction | 3 |
| 1.2. Données générales | 6 |
| Situation, contexte géologique et paysager | |
| 2. Description du site | 17 |
| 2.1 Contexte administratif | 18 |
| 2.2 Environnement paysager | 20 |
| 2.3 Caractéristiques de l'arbre | 21 |
| 2.5 Projet de périmètre | 24 |
| 3. Conclusion | |
| critères de classement et conseils de gestion | 25 |
| 4. Annexes | 26 |
| 5. Extrait de l'ouvrage « Arbres Remarquables des Deux-Sèvres » | |
| 6. Rapport d'expertise phytosanitaire | |

1. Présentation générale

1.1 Introduction



Aire de répartition des arbres remarquables inventoriés en Deux-Sèvres



Source cartographique interactive : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)

<https://www.dsne.org/2014/02/25/inventaire-des-arbres-remarquables/>

<https://www.arbres.org/carte-de-france-interactive.htm>

Les arbres remarquables sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être conservé. Certains ont été classés « monument naturel » depuis la loi de 1906, puis au titre de celle de 1930 instituant la protection des sites.

En 2013, la DREAL Poitou-Charentes, depuis devenue DREAL Nouvelle-Aquitaine, a souhaité que soit complété le premier inventaire des arbres remarquables des Deux-Sèvres datant de 1999. Elle a donc apporté son soutien technique et financier à l'association *Deux-Sèvres Nature Environnement* pour actualiser cet inventaire.

A cette occasion a été élaborée une grille multi-critères d'évaluation, permettant d'objectiver les éléments d'appréciation de ces arbres, selon les motifs artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, inscrits dans la loi du 2 mai 1930. L'inventaire ne constituant en effet qu'un « porté à connaissance », sans valeur réglementaire ni pouvoir de protection, il semblait utile à partir de cette base d'identifier les sujets méritant un classement au titre des sites. Sur les 1231 arbres répertoriés en Deux-Sèvres, 3 parmi les plus remarquables d'entre eux ont été retenus du fait de leurs dimensions, leur histoire ou leur contexte particulier. Afin de faciliter la procédure de classement et surtout la gestion future des arbres, l'accord des propriétaires a également été un critère de choix.

Un ouvrage intitulé « Arbres Remarquables des Deux-Sèvres », édité et publié en 2017, en illustre leurs portraits (Cf. annexe).

« Surdimensionnés, tordus, empreints d'histoires... et tous hors du commun. Les arbres remarquables ne laissent personne indifférent. Patrimoine vivant à l'apparence éternelle, ils traversent les générations. »
Deux-Sèvres Nature Environnement

Le chapitre ci-dessous présente les données générales des 3 arbres, cependant le présent rapport concerne **le cormier de Chamier à Azay-le-Brûlé** (arbre n°3 sur les cartes).

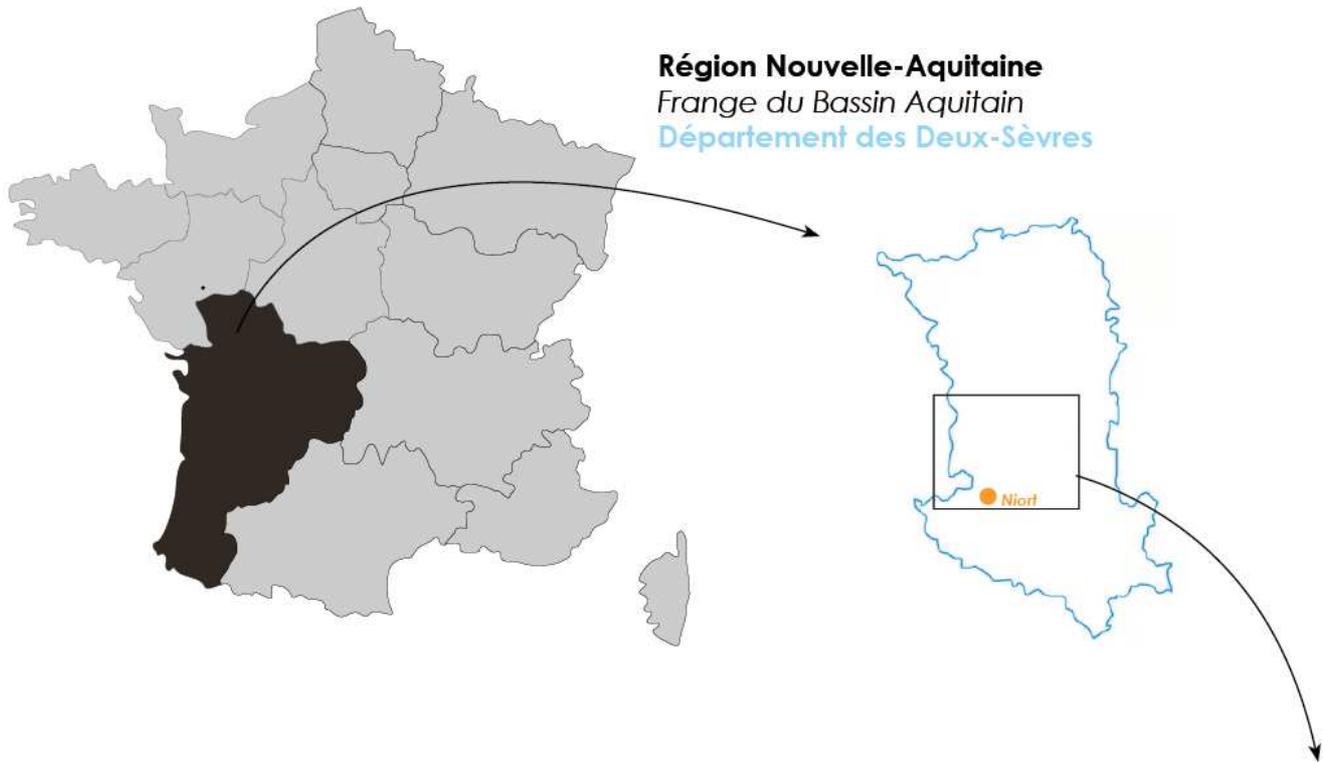
1. Présentation générale

1.2 Données générales

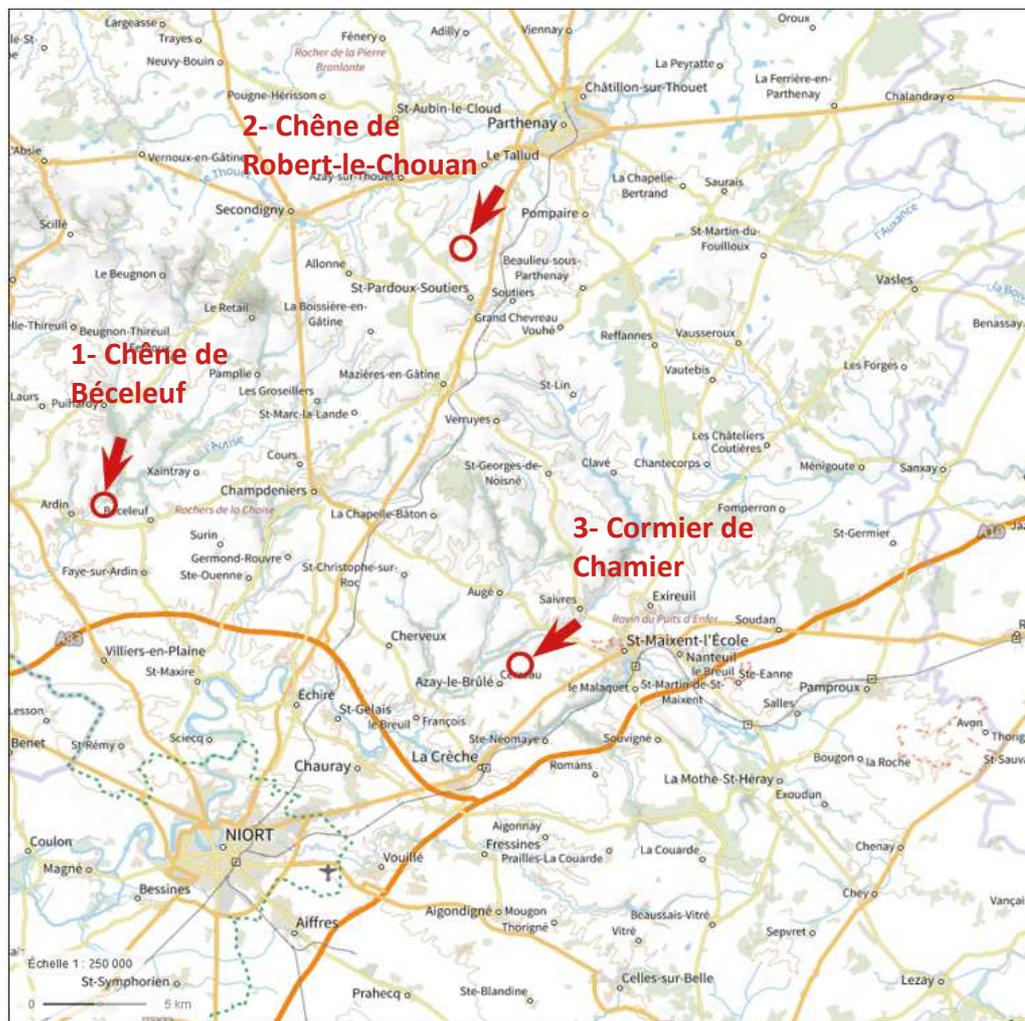
© Rousseau Valérie – Agence Du Vent dans les Feuilles



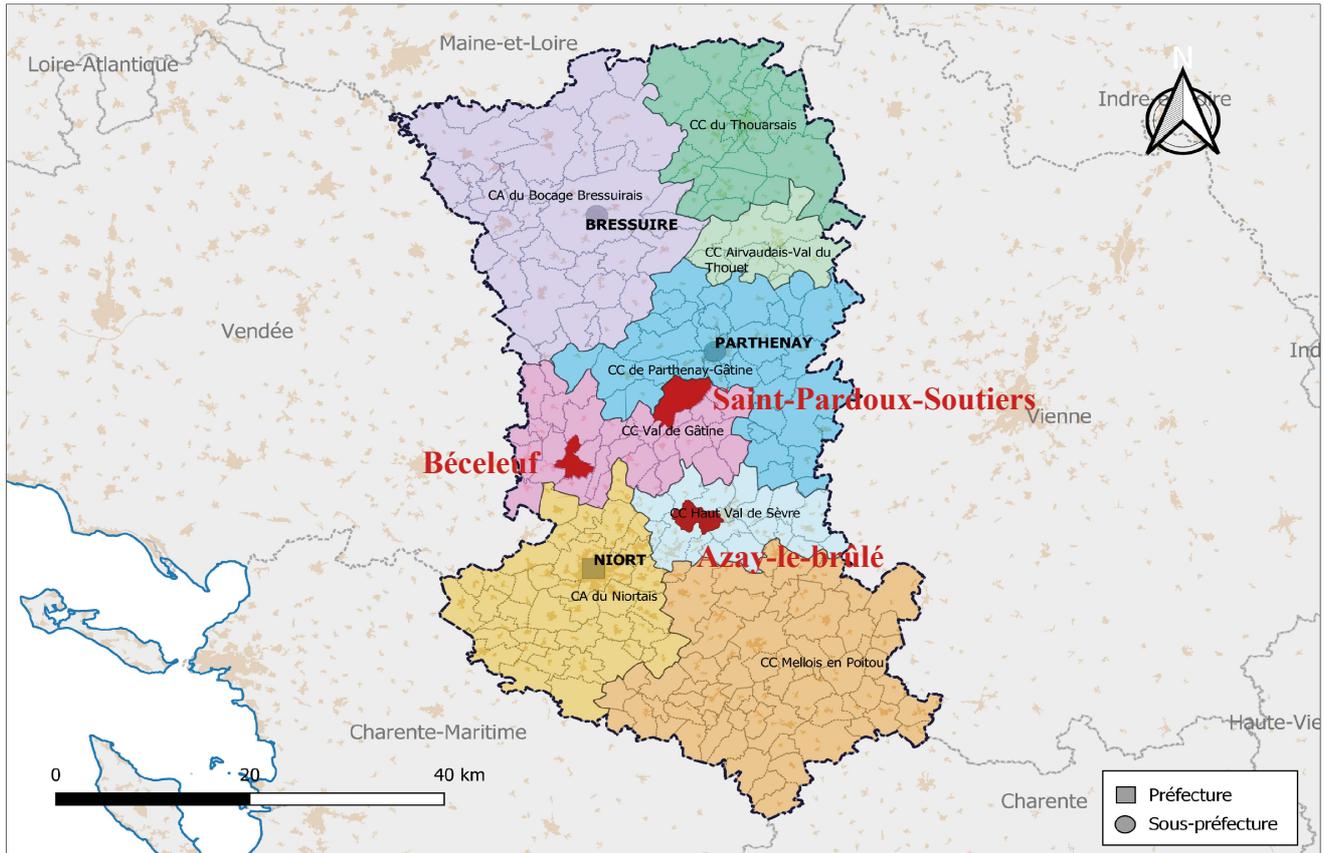
Situation



Circonscription des 3 sites – extrait du fond de carte IGN 1/250 000



Carte des EPCI des Deux-Sèvres au 1er Janvier 2019



 Communes concernées par le projet de classement



La communauté de communes Val de Gâtine a été créée le 1er janvier 2017, elle résulte de la fusion des communautés de communes Gâtine-Autize, Pays Sud Gâtine I d'Egray. Ce territoire rural s'étend sur 553 km² et compte 21876 habitants répartis sur 31 communes. Monsieur Jean-Pierre Rimbeau en est son président.

<https://www.valdegatine.fr/>



La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre a été créée le 1er janvier 2014. Elle regroupe les anciennes Communautés de Communes Arc en Sèvre et Val de Sèvre ainsi que les communes d'Avon et Salles, soit 19 communes au total pour une population de 30 000 habitants. Monsieur Daniel Jollit en est son président.

<https://cc-hvs.fr/>

Un projet de Parc Naturel Régional de la Gâtine est en cours d'élaboration et porté par le Pays de Gâtine

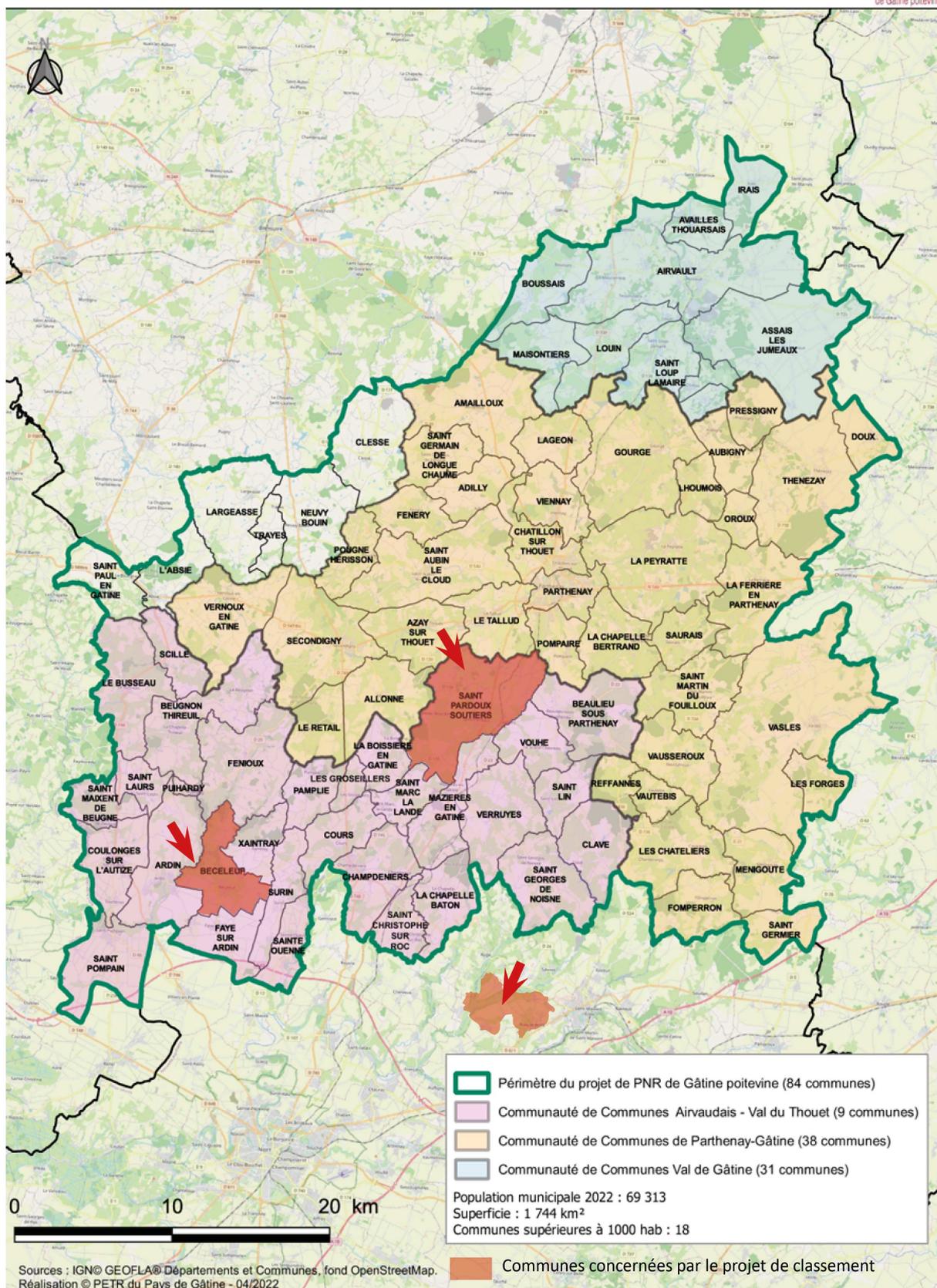
Carte du futur PNR de Gâtine poitevine

Périmètre du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Pays de Gâtine
Parthenay
www.pays-gatine.com



Projet
Parc
naturel
régional
de Gâtine poitevine



Le chêne du pigeonier de Pouzay à Béceleuf

Le chêne pédonculé est implanté sur les plateaux des terres rouges moyennement profondes avec un sol limoneux, moyennement profond, sur argile rouge.

En contact des plaines calcaires constituées de groies moyennement profondes au sol argilo-limoneux, moyennement profond, sur calcaire plus ou moins dur et fissuré.

Également situé en bordure de la vallée calcaire et les terrasses alluviales de l'Autise aux sols de textures variables, calcaire à nappe plus ou moins profonde

Source : ©IGN GEOFLA®

Le chêne de Robert le Chouan au lieu dit de la Cigogne à Saint Pardoux-Soutiers

Le chêne pédonculé est implanté sur les plateaux du seuil du Poitou à argile à silex profond. Son sol est argilo-limoneux, profond, peu caillouteux, acides et peu hydromorphe.

Source : ©IGN GEOFLA®

Le cormier de Chamier à Azay-le-Brulé

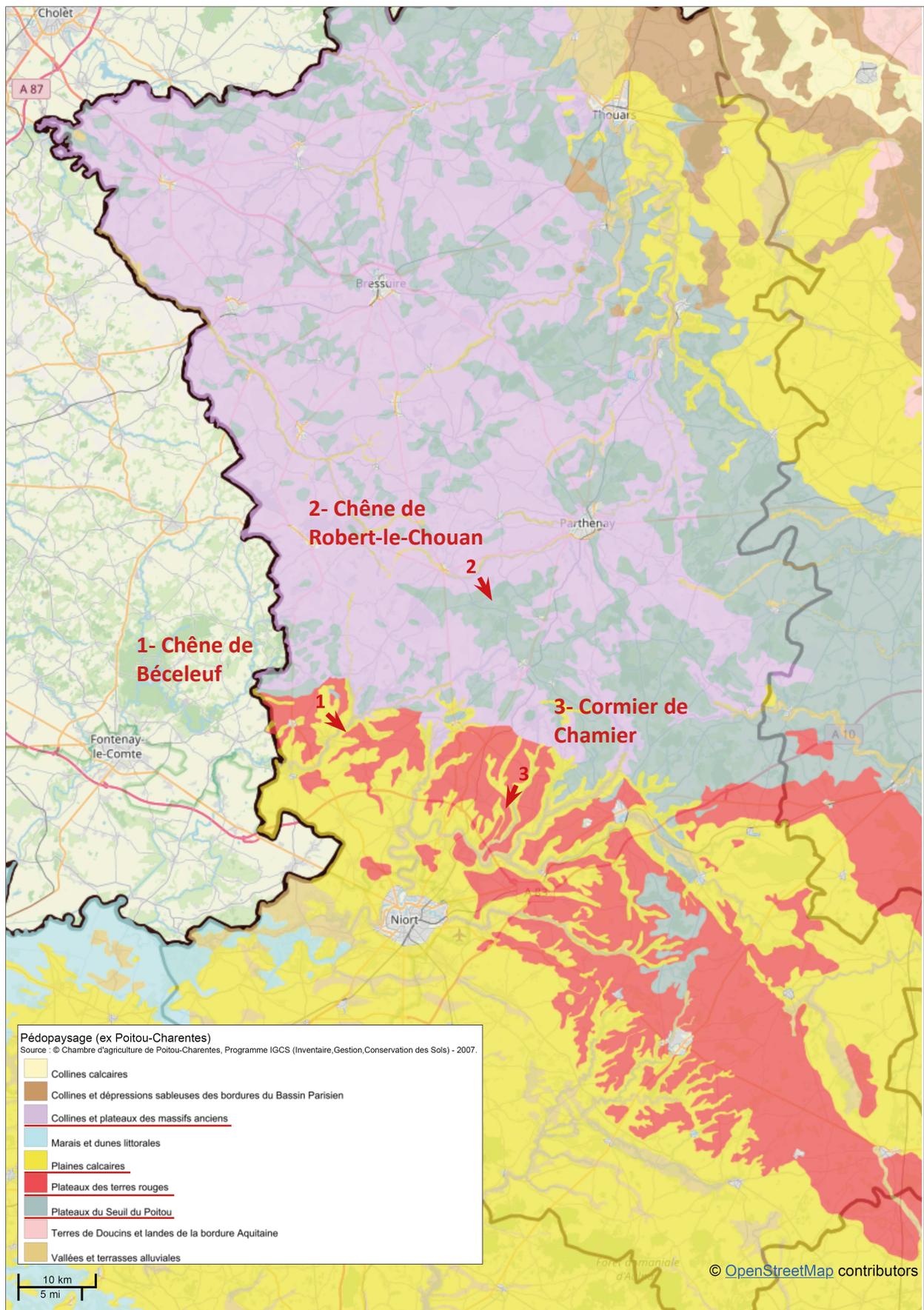
Le cormier est implanté sur les plateaux des terres rouges moyennement profondes avec un sol limoneux, moyennement profond sur argile rouge.

Résistance aux retraits et gonflement des argiles.

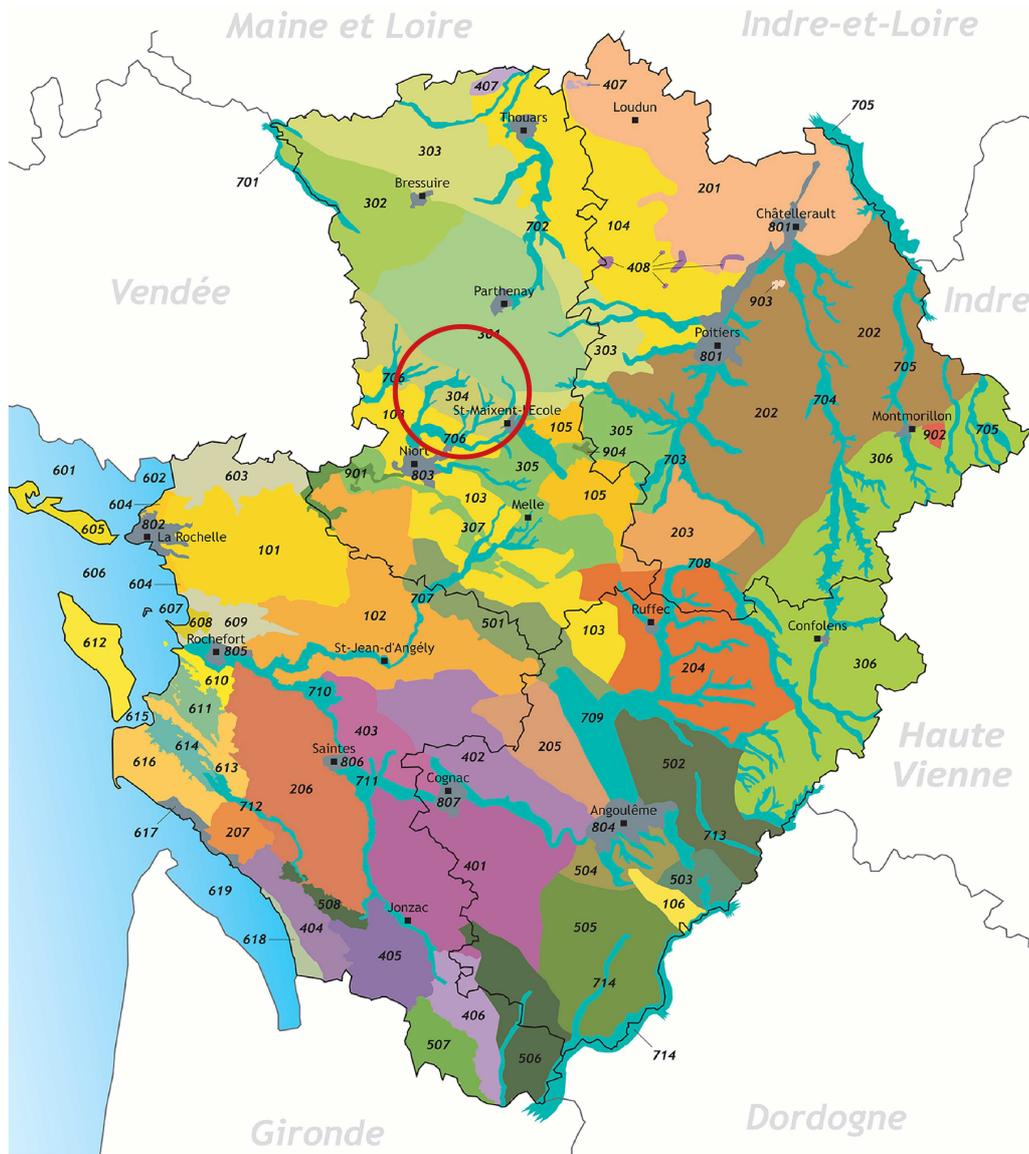
Source : ©IGN GEOFLA®

<https://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr>

Carte des pédo-paysages des Deux-Sèvres



Atlas des paysages de l'ex-Région Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels en 1999



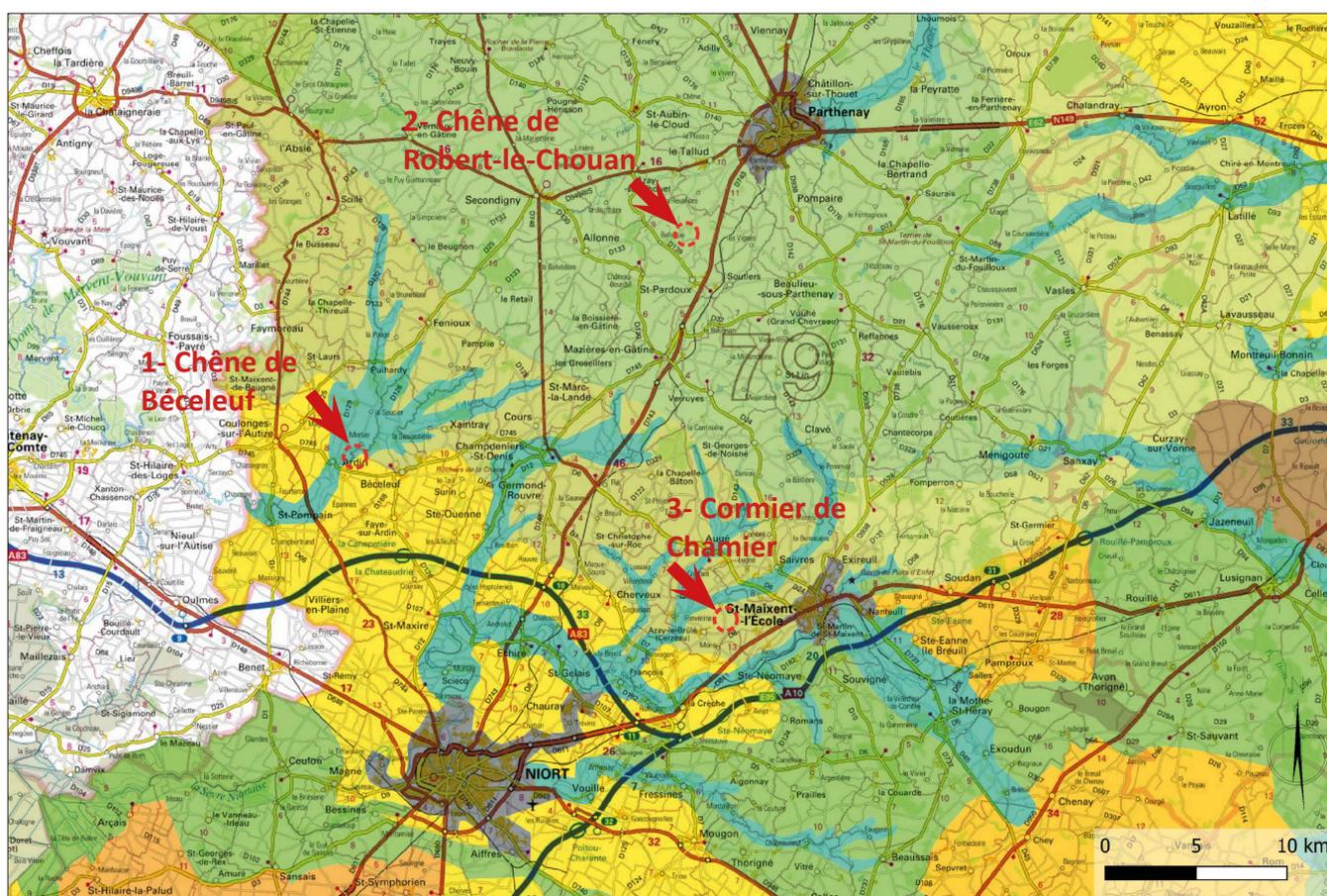
- | | | |
|---|--|---|
| <p>LES PLAINES DE CHAMPS OUVERTS</p> <ul style="list-style-type: none"> 101 - La plaine d'Aunis 102 - La plaine du nord de la Saintonge <u>103 - La plaine de Niort</u> 104 - Les plaines de Neuville à Thouars 105 - Les plateaux de Pamproux et de Lezay 106 - La dépression de Villebois-Lavalette <p>LES PLAINES VALLONNEES - BOISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> 201 - La région du tuffeau 202 - Les terres de brandes 203 - Les terres rouges à taillis 204 - Le Ruffécois 205 - La plaine haute d'Angoumois 206 - La campagne de Pont-l'Abbé-d'Arnoult - Gémozac 207 - La campagne de Cozes - Semussac <p>LES BOCAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> <u>301 - La Gâtine de Parthenay</u> 302 - Le Bocage bressuirais 303 - Les contreforts de la Gâtine <u>304 - L'Entre plaine et Gâtine</u> 305 - Les terres rouges bocagères 306 - Les terres froides 307 - La bande bocagère de la plaine de Niort <p>LES TERRES VITICOLES</p> <ul style="list-style-type: none"> 401 - La Champagne charentaise 402 - Le pays bas 403 - Les Borderies et les Fins Bois 404 - Les coteaux de la Gironde 405 - Le bocage viticole de Mirambeau 406 - Les coteaux du Lary 407 - Le vignoble saumurois 408 - Le vignoble du Haut Poitou | <p>LES TERRES BOISEES</p> <ul style="list-style-type: none"> 501 - La marche boisée 502 - Le pays du karst 503 - Le pays d'Horte 504 - Les côtes de l'Angoumois 505 - Les collines de Montmoreau 506 - Le petit Angoumois 507 - La double saintongeaise 508 - Les bois et forêt de la Lande <p>LES PAYSAGES LITTORAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> 601 - Le pertuis breton 602 - L'anse de l'Aiguillon 603 - Le Marais Poitevin (hors Venise Verte) 604 - La côte d'Aunis 605 - L'île de Ré 606 - Le pertuis d'Antioche, l'île d'Aix, le fort Boyard,... 607 - La baie d'Yves 608 - La presqu'île de Fouras 609 - Les marais de Rochefort (Marais desséchés) 610 - La presqu'île de Moëze 611 - Le marais de Brouage 612 - L'île d'Oléron 613 - La presqu'île de Marennes 614 - Le marais de la Seudre 615 - Le pertuis de Maumusson 616 - La presqu'île d'Arvert 617 - Royan et la Côte de Beauté 618 - Les marais de Gironde 619 - La Gironde | <p>LES VALLEES PRINCIPALES</p> <ul style="list-style-type: none"> 701 - La Sèvre nantaise et ses affluents 702 - Le Thouet et ses affluents 703 - Le Clain et ses affluents 704 - La Vienne et ses affluents 705 - La Creuse, la Gartempe et leurs affluents <u>706 - L'Autize, la Sèvre niortaise et leurs affluents</u> 707 - La Boutonne et ses affluents 708 - La haute Charente et ses affluents 709 - Le val d'Angoumois 710 - La basse Charente 711 - La Segne et ses affluents 712 - La Seudre et ses affluents 713 - La Tardoire et ses affluents 714 - La Dronne, la Nizonne et leurs affluents <p>LES VILLES PRINCIPALES</p> <ul style="list-style-type: none"> 801 - Poitiers - Châtelleraut 802 - La Rochelle 803 - Niort 804 - Angoulême 805 - Rochefort 806 - Saintes 807 - Cognac <p>LES PAYSAGES SINGULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> 901 - La Venise Verte 902 - Les brandes du Poitou 903 - Le Pinaill 904 - Le bocage de Bougon - Avon |
|---|--|---|

L'Atlas régional des paysages de l'ex Poitou-Charentes réalisé par le Conservatoire Régional des Espaces Naturels en 1999 (CEN Nouvelle-Aquitaine aujourd'hui) identifie les grandes entités paysagères. Ces ensembles paysagers présentent des grands traits communs qui en déterminent les contours :

- les mouvements topographiques et les vallées,
- les caractéristiques des sols, le couvert végétal et les pratiques agricoles,
- la densité du maillage bocager,
- les formes bâties...

Sur la zone d'étude, la prédominance du système bocager confère au territoire une certaine homogénéité. Cette unité paysagère est désignée par le terme « La gâtine de Partenay » ou « La Gâtine Poitevine », qui se prolonge vers le nord-est, en direction du « Bocage Bressuirais ». Les ouvertures de la plaine calcaire sur les franges nord-est (La Plaine du Touarsais) et au sud-ouest (La Plaine de Niort) rencontrent le bocage par l'intermédiaire d'espaces de transition que sont :

- au sud-ouest : « Entre Plaine et Gâtine » et « La Vallée de l'Autize »,
- au nord-est : « La Vallée du Thouet » et « Les contreforts de la Gâtine ».



Localisation des projets poposés au classement

2. Description du site

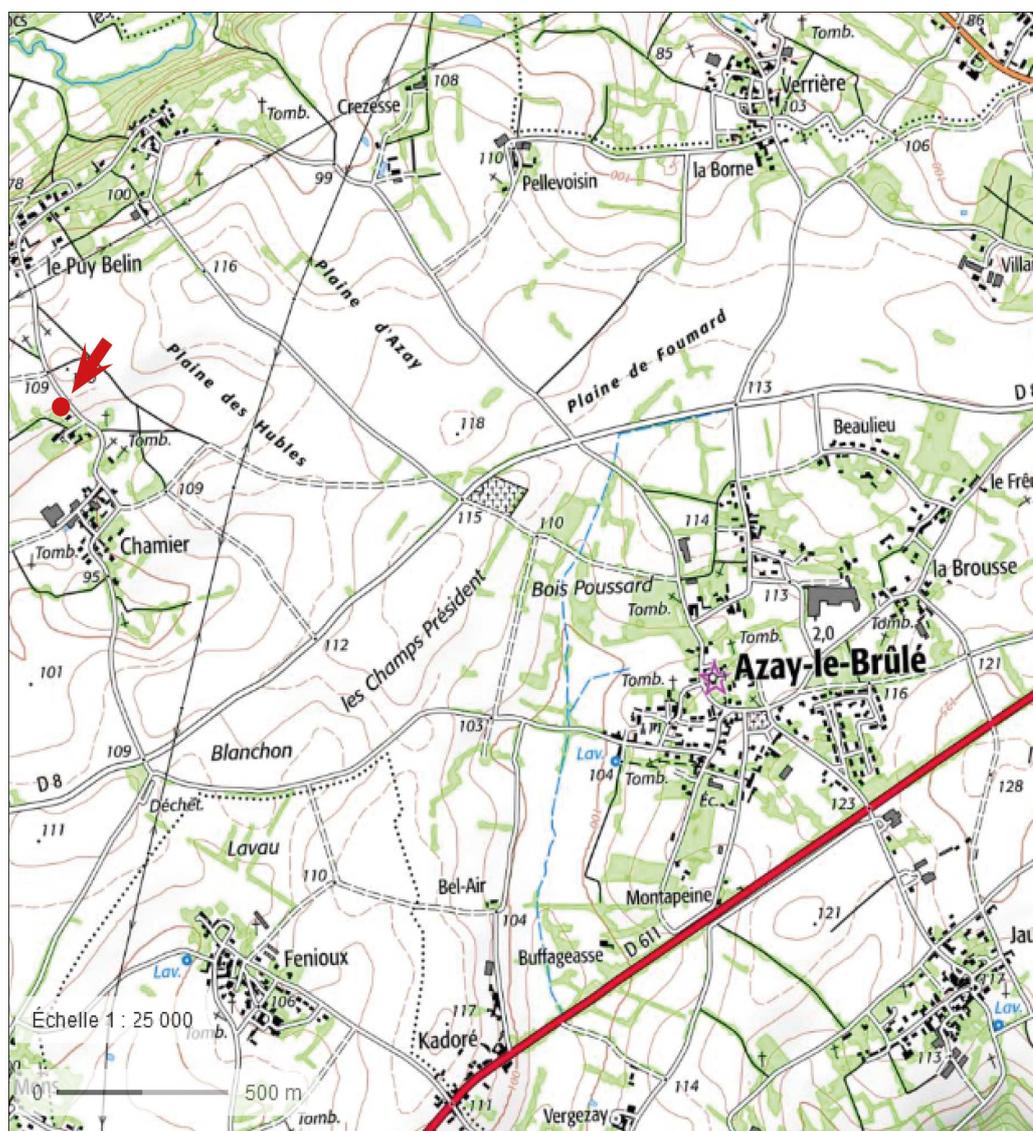


© Rousseau Valérie
Agence Du Vent dans les Feuilles

Le cormier de Chamier

2.1 Contexte administratif

L'arbre est situé dans la commune d'**Azay-le-brûlé** (1 982 habitants), canton de Saint-Maixent-l'École, arrondissement de Niort. Azay-le-brûlé fait partie de la communauté de communes Haut Val de Sèvre (voir page 10). Il est la propriété de Monsieur et Madame Gobin.



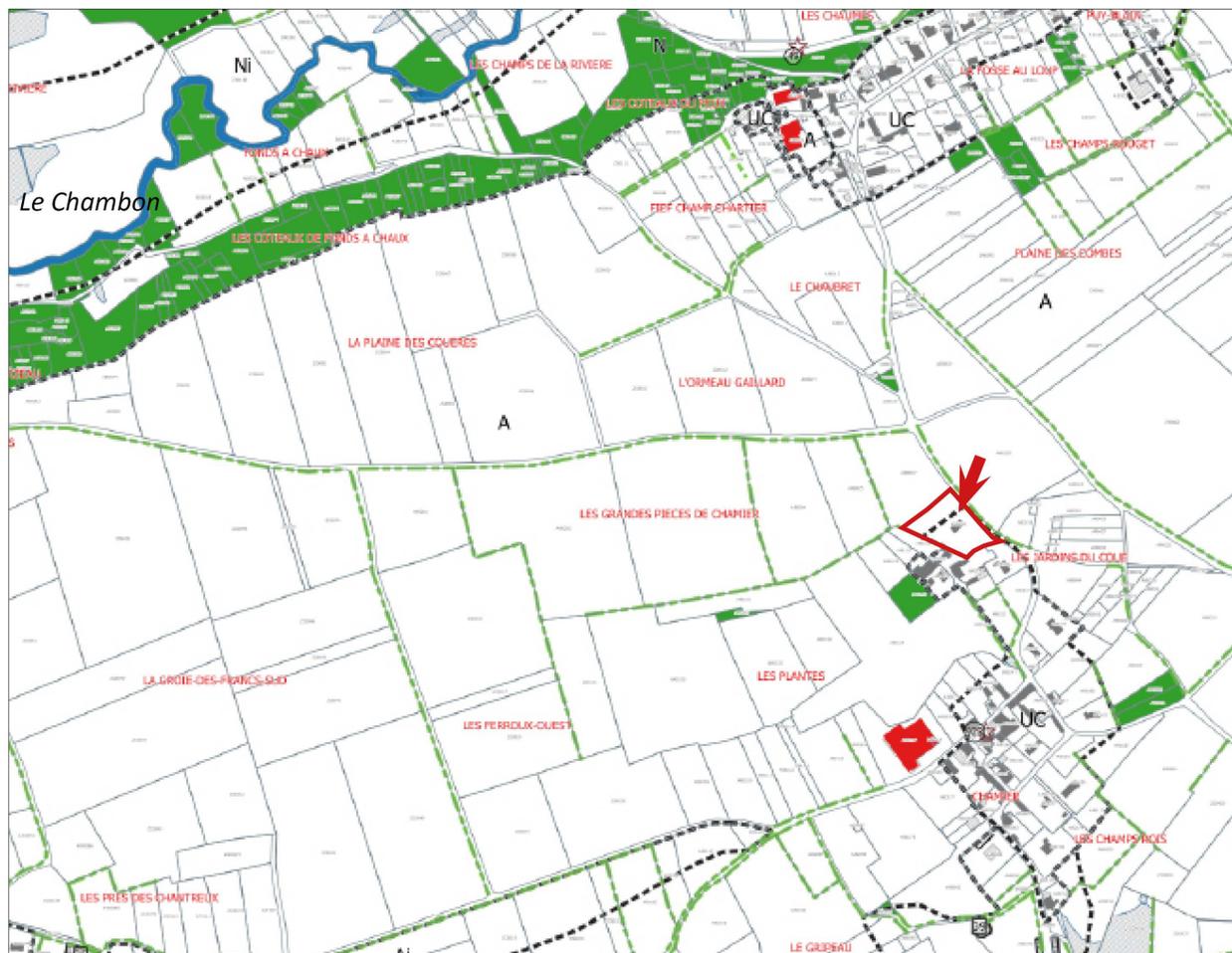
● Localisation du cormier

Extrait du SCAN25 IGN

La commune est dotée d'un PLUi (Haut Val de Sèvre), approuvé le 29 janvier 2020. La parcelle concernée, n° 6 section AR, y est classée pour partie en UC (secteurs bâtis), en partie en A (zone agricole à protéger). Il s'agit de la partie nord-ouest de la propriété, où se trouve le cormier. La haie située de l'autre côté de la voie desservant la propriété est classée comme haie à préserver.

Commune d'Azay-Le-Brulé

Extrait du PLUI approuvé le 29 janvier 2020



Éléments à protéger :

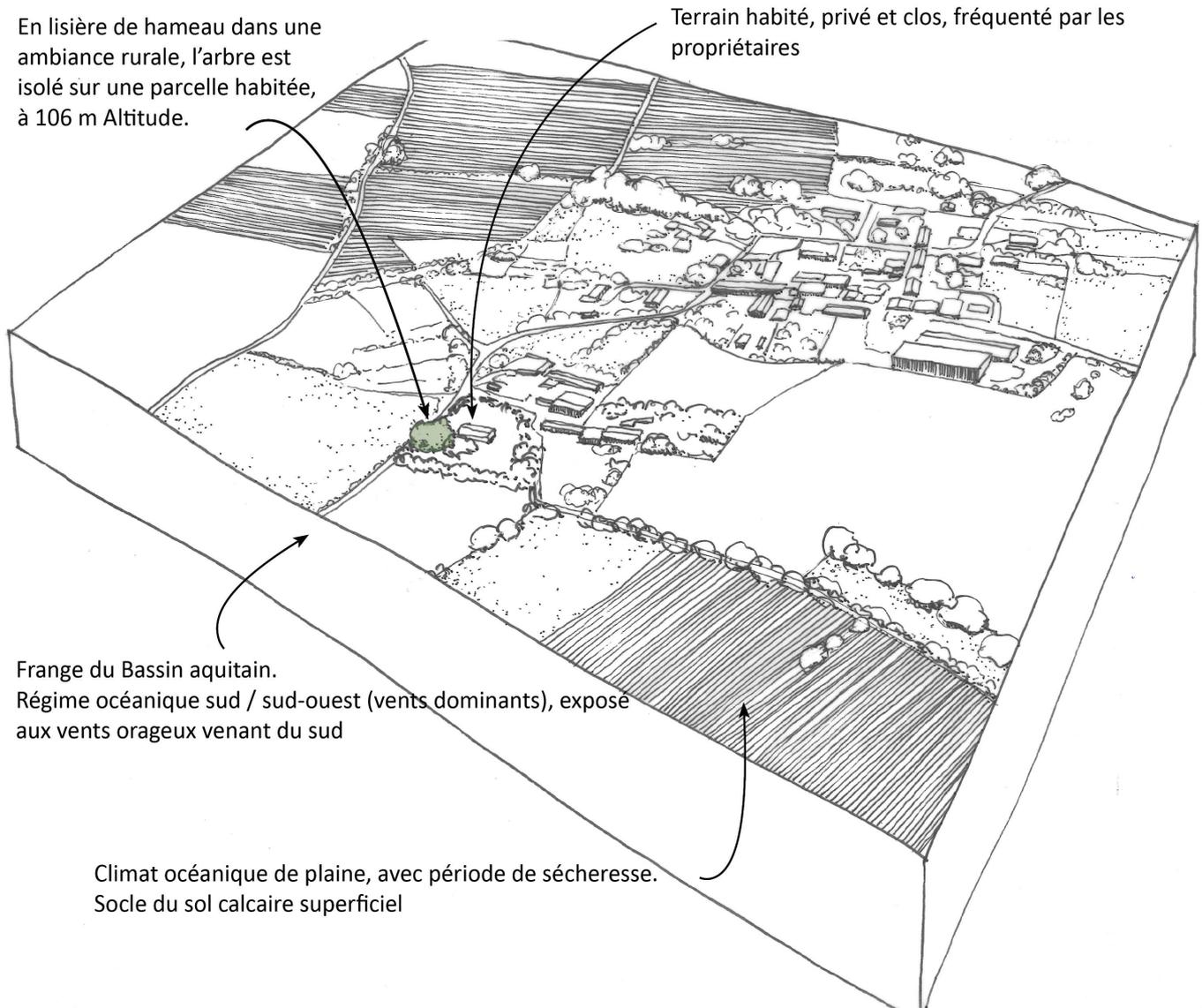
-  Haies à préserver (art L151-23 du C.U.)
-  Autres bois à préserver (art L151-19 et L151-23 du C.U.)
-  Autre patrimoine remarquable (art L151-19 du C.U.) avec N° en référence à la pièce écrite : 3.4. Liste des éléments bâtis du patrimoine
Le lavoir de Chamier
-  Bâtiment agricole
-  Périmètre du projet de classement

2.2 Environnement paysager

« Passé l'étonnement devant la taille exceptionnelle de cet arbre âgé sans doute de plus de deux siècles, survient l'admiration, silencieuse, respectueuse, devant la majesté de son très large houppier [...] faisceau de branches épaisses s'ouvrant au-dessus d'un tronc relativement court ». (In *Arbres remarquables des Deux-Sèvres*, Cf annexe).

Le Cormier est situé dans un jardin privé du hameau de Chamier à Azay-le-Brulé. Remarquable de par son allure et son état de conservation, il est le sujet majeur de la parcelle. Il évolue en débord sur la voie communale depuis laquelle il est partiellement visible. Son emplacement le rend fragile et il est menacé de disparaître en cas de cession du bien immobilier, ou lors de travaux sur la voie publique.

La propriété est située sur un plateau légèrement incliné vers le sud, dans le bassin de la Sèvre niortaise.



2.3 Caractéristiques de l'arbre

Ce Cormier est d'une taille exceptionnelle et âgé de plusieurs siècles, vraisemblablement l'un des amples et des plus vieux de France. Il déploie un large houppier de près de 20 m d'envergure.

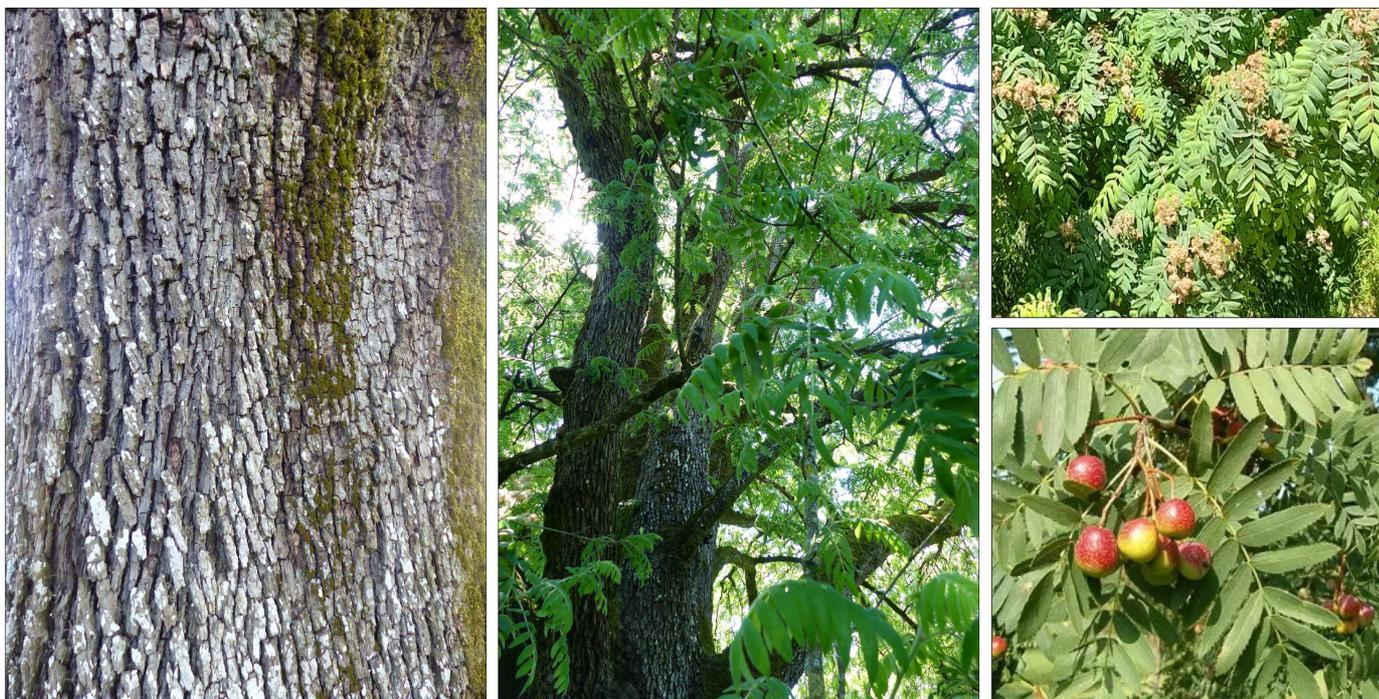
Fruiter forestier sauvage, oublié des générations nouvelles, le cormier était autrefois exploité pour son bois très recherché. De tous les sorbiers, famille dont il fait partie, le cormier procure le bois le plus apprécié et d'une remarquable qualité : particulièrement dense, dur et résistant, avec un grain très fin, il offre une belle couleur brun rouge très élégante. Travaillé, il prend un aspect de marbre et résiste aux frottements : autrefois, c'était le bois principal pour fabriquer toutes sortes d'engrenages de moulins et de meules, de vis de pressoir, d'armatures de roues de chariots, On l'apprécie toujours en lutherie, pour les crosses de fusil, les manches de couteaux, les instruments de mesure. Au musée de la meunerie de Nieul-sur-Autise, en Vendée à une cinquantaine de km d'Aazy-le-Brûlé, les rouages du moulin ont conservé des « dents » en cormier.

La floraison et la fructification sont abondantes au printemps et à l'automne.

Selon P. Lieutaghi, célèbre ethnobotaniste, la corne serait l'un des plus anciens fruits à boisson d'Europe tempérée et son usage a perduré jusqu'au 18ème siècle avant de sombrer progressivement dans l'oubli.

On préparait une sorte de poiré, le cumi, cormé ou curmé, boisson fermentée à la manière du cidre.

Cette essence risque de perdre de l'intérêt et de disparaître peu à peu des paysages au point d'être en voie de disparition sur une partie de son aire de répartition. **Ce spécimen est le témoin majestueux d'une essence devenue rare.**



Écorce gris foncé qui s'écaille en petits carrés

Caractéristiques de l'arbre

L'origine du cormier de Chamier n'est pas naturelle, il a été planté et il s'est développé en port libre.

Le tronc est parfaitement sain.

Hauteur totale du cormier : **18 m**

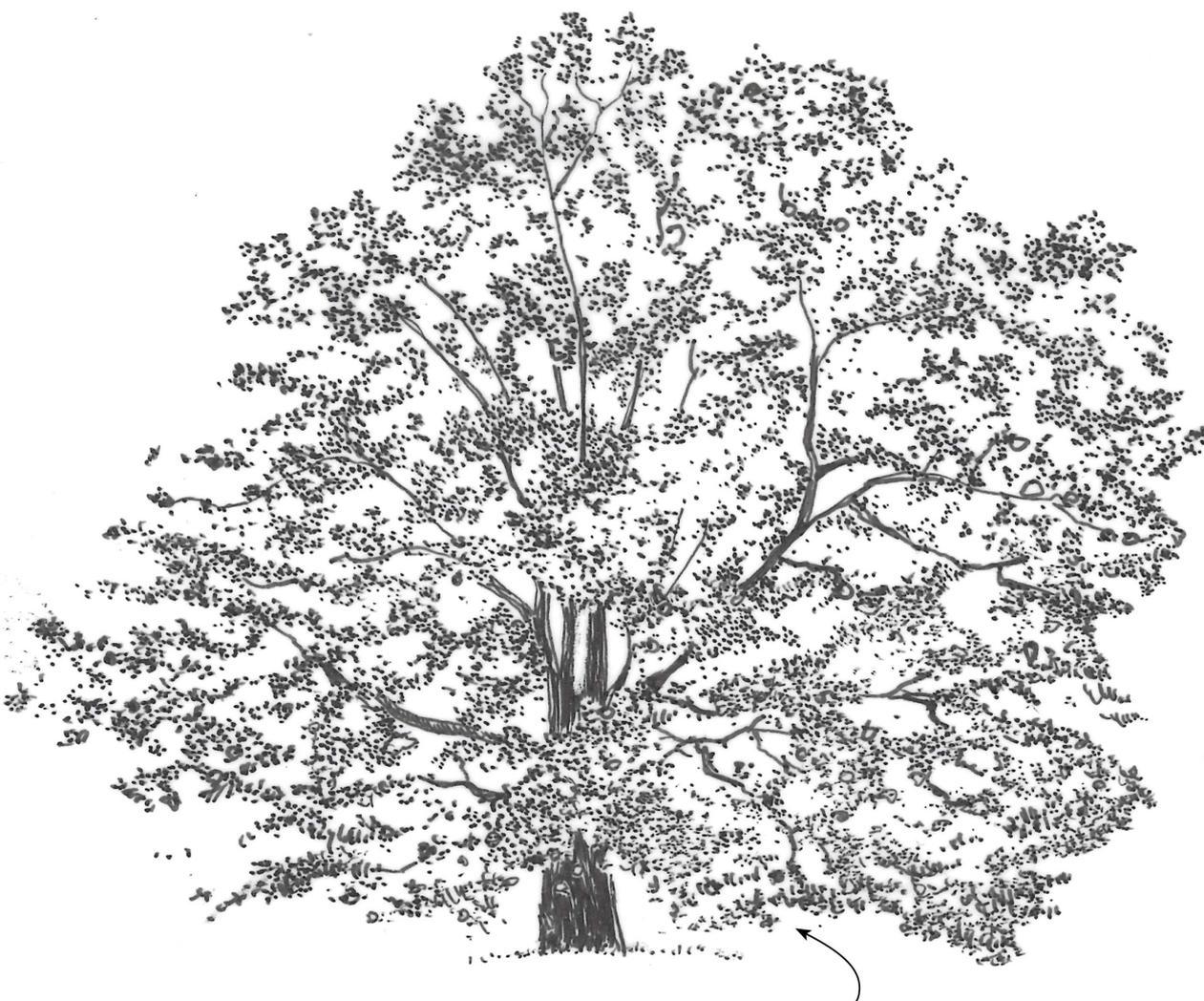
Circonférence à 1,30 m : **3,20 m** (diamètre 1 mètre)

Hauteur des premières branches : **2,50 m**

Rayon moyen de la couronne : **10 m**

Environ **400 ans d'âge**

© Rousseau Valérie – Agence Du Vent dans les Feuilles



Très beau port retombant sous lequel s'est formé une voûte enchanteresse

Le cormier ne présente pas de racines apparentes. Il pousse sur un terrain engazonné et la maison est suffisamment éloignée : il n'est donc pas en concurrence ou à risque avec la maison.

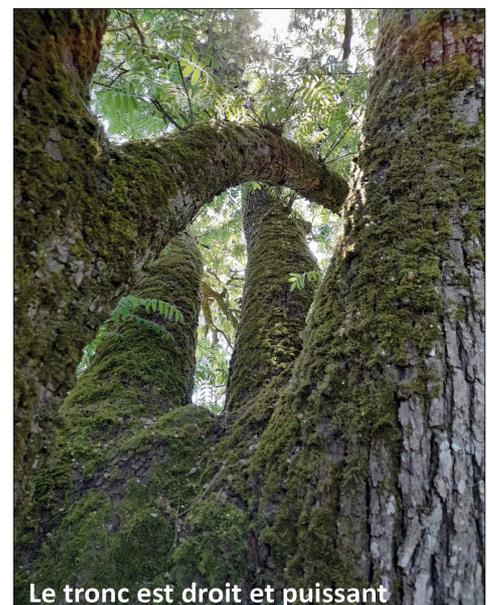
Une large charpentièrre au-dessus de la route communale est potentiellement un risque de chute de branches pour les riverains et les usagers.

Quelques bois morts sont visibles, avec la présence d'insectes sapro-xylophages, à contrôler lors des suivis d'entretien courants.

Il n'existe pas d'enjeu agricole sur la parcelle d'implantation du cormier.

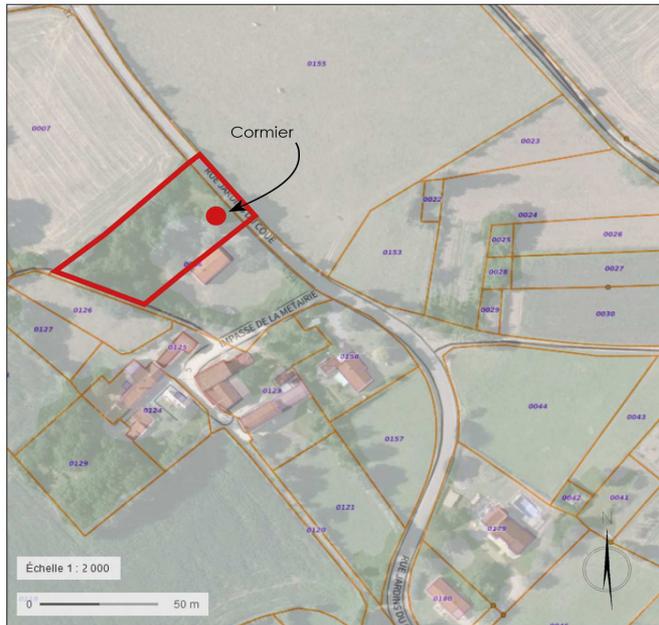


Les fentes sont régulières



Le tronc est droit et puissant

2.4 Projet de périmètre



Propriétaire :

Me et Mr Gobin Bernard
Lieu dit Chamier
79400 Azay-le-Brulé

Parcelle AR6

Surface proposée : 0,26 ha

Source : geoportail.gouv.fr 12-09-2020

 **Projet de classement**

Le périmètre est assis sur les limites de la parcelle où se situe l'arbre, en excluant la maison et le jardin au sud-est de la limite ainsi formée. Des branches surplombant la route, il est proposé d'inclure dans le périmètre de classement la portion de route longeant la parcelle, au droit de celle-ci.



3. Conclusion

Critères de classement et conseils de gestion

Les inventaires réalisés entre 1999 et 2015 ont permis de recenser les plus beaux arbres du département des Deux-Sèvres, et de mettre ainsi en évidence des richesses patrimoniales et naturelles subsistant envers et contre tout dans ce territoire. La méthodologie utilisée, en résonance avec les critères établis dans la loi du 2 mai 1930 (critères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque), et relevant de l'article L341-1 du code de l'environnement, a mis en avant les plus exceptionnels d'entre eux. **Le cormier de Chamier**, objet de ce rapport, faisant partie du « haut du panier », est ainsi proposé au classement pour une protection pérenne, la plus forte qui soit dans le droit français.

L'impressionnant cormier d'Azay-le-Brûlé a des caractéristiques rares pour un arbre de cette essence. Les cormiers sont en effet peu fréquents, mais un cormier de cet âge et de ces dimensions est tout à fait exceptionnel. Afin de sanctuariser un tel phénomène, ses propriétaires eux-même ont demandé une protection au titre des sites, protection la plus forte qui soit dans le droit français actuel. **Le classement est ainsi proposé au titre du critère pittoresque.**

L'expertise réalisée par le cabinet Riboulet en 2022 (Cf annexe) atteste de la bonne santé de l'arbre : les petites plaies d'arrachement, la présence de quelques branches mortes sont des accidents mineurs ne causant pas de risques sanitaires.

- Les plaies d'arrachement sont à surveiller, ainsi que l'apparition de bois mort
- Par ailleurs, pour éviter un appauvrissement du sol au pied de l'arbre, il est conseillé d'espacer les périodes de tonte et de laisser sur place le produit de la tonte.

4. Annexes

- Extraits de l'ouvrage « Arbres remarquables des Deux-Sèvres », *Deux-Sèvres Nature Environnement*
Édition Deux-Sèvres Nature Environnement, Niort, décembre 2017.
- Rapports d'expertise phytosanitaire - Cabinet Riboulet